

Conseil de quartier Centre-Ville/ Roseraie

Réunion plénière du mercredi 24 janvier 2024

Compte rendu

Environ 30 personnes présentes

Ordre du jour :

- 1) Echange avec les habitants
- 2) Renouvellement des membres du Bureau
- 3) Consultation sur la plage horaire de l'extinction de l'éclairage public
- 4) Consultation publique sur les Zones d'Accélération des Energies Renouvelables (ZAER)

Mme ESTEVES revient sur les thématiques abordées au cours de l'année par le Bureau du Conseil de quartier.

Il a été question des problématiques observées dans la zone de rencontre, notamment au niveau de la signalisation et de la sensibilisation des automobilistes à cette règle du code de la route qui est relativement récente.

Les problèmes rencontrés dans certaines parties du quartier Centre sont régulièrement abordés et transmis à la Ville par le biais du bureau. (ex : rue de l'Oignon)

Les conseillers transmettent également des problèmes d'incivilité rencontrés par les habitants comme les cas de stationnements gênants ou la circulation difficile ou dangereuses dans certaines rues.

M. BAUER rappelle que pour les dysfonctionnements rencontrés pouvant être résolus par le service technique sot à transmettre via le numéro du RIS : 0 800 67 00. Il est visible sur la page d'accueil du site de la Ville ainsi que dans chaque numéro du magazine municipal. Il rappelle que le Conseil de quartier permet d'aborder des sujets concernant l'ensemble du quartier. En cas de remarque ou de question aux membres du bureau, les habitants peuvent contacter l'habitant référent et les élus référents via l'adresse mail du quartier : quartier.centrevilleroseraie@mairie-saverne.fr également disponible sur le site de la Ville, dans la rubrique Démocratie locale>Conseil de quartier

M. LEYENBERGER informe de l'établissement récent de la maison des adolescents dans le patio. Elle offre la possibilité aux ados avec des questionnements ou qui sont en souffrance d'échanger avec du personnel formé et des psychologues pouvant les aider.

Il propose un temps d'échange avec les habitants présents afin de recueillir leurs suggestions ou interrogations.

1) Echange avec les habitants

Une habitante remarque que les déjections canines sont un problème très présent. Elle s'interroge sur le fait qu'il y ait aussi peu de distributeurs de sacs à déjections

M. LEYENBERGER conçoit que c'est un problème récurrent, qui est difficile à traiter. Il faut pouvoir prendre les personnes sur le fait, or, lorsque les agents sont repérés, les personnes pensent à ramasser.

En ce qui concerne les sacs, il reste un distributeur près de la pharmacie de la gare et un proche du Cossec. Des distributeurs ont été enlevés, car ils se faisaient voler, voire brûler. Les distributeurs restants sont réapprovisionnés tous les jours. Des sacs sont également en libre-service à la mairie. Malheureusement, les personnes inciviles, ne se soucient pas de savoir s'il y a un distributeur à proximité.

Les canisites ont été démantelés car ils étaient devenus des endroits de dépôt d'ordures. Ce n'était pas non plus une solution très hygiénique. C'est un problème qu'on ne pourra jamais complètement éradiquer.

Un habitant informe qu'en Hollande, il existe une taxe pour posséder un chien, les maîtres doivent également pouvoir montrer qu'ils ont un sac sur eux lorsqu'ils promènent un chien.

Il pose la question de l'obligation de tenir un chien en laisse.

M. LEYENBERGER assure que la gendarmerie est formée et est vigilante à ce point. Il n'existe en France pas de règle permettant de contrôler le fait qu'un maître possède un sac sur lui lorsqu'il promène son chien.

L'amende lorsque le maître est pris sur le fait est de 135 euros.

Un habitant signale un problème de vitesse excessive des automobilistes dans la rue de la Roseraie. Il propose de créer des chicanes avec les places de stationnement.

M. LEYENBERGER rappelle que le problème de vitesse de la circulation est un ressenti par les riverains de quasiment toutes les rues. Il informe que des contrôles avec radars pédagogiques sont faits régulièrement (deux demi-journées par semaine) et le constat est que la majorité des automobilistes respectent la limitation de vitesse. Entre 60 et 80% des gens qui sont au-dessus sont les riverains eux-mêmes.

A transmettre au bureau du Conseil de quartier pour réflexion.

Un habitant remarque que la chaussée dans la Grand'rue est très irrégulière, pour les personnes âgées il est difficile de marcher sans se blesser. Il pense également que certains cyclistes et trottinettes circulent trop vite, sans mettre le pied à terre.

M. LEYENBERGER explique que le vivre ensemble et le partage de l'espace est compliqué car c'est relativement nouveau. Les modes de déplacement étaient longtemps bien séparés, une pédagogie doit être faite, qui s'accompagne parfois de repressions mais également d'information. La police est vigilante et plus stricte pour les excès de vitesse de la part des cyclistes et trottinettes

Dans la Grand'rue, les cyclistes sont tolérés, à vitesse raisonnable. Cela va dans l'idée de favoriser les déplacements doux.

Un habitant pense que les panneaux d'entrée dans la zone de rencontre sont trop petits, certains automobilistes ne savent pas qu'ils sont en zone de rencontre.

M. LEYENBERGER ajoute que certains ne savent pas ce qu'est une Zone de Rencontre. Lutter contre les gens qui ne respectent pas la règle est difficile, certaines personnes contourneront toujours les règles si cela ne leur est pas physiquement impossible. On ne peut pas mettre de grands panneaux et des barrières partout.

Mme ESTEVES précise que des actions de sensibilisation sont effectuées par le Conseil pour la Transition. Des totems d'infos sont prévus pour les zones de rencontre qui sont relativement récentes dans le code de la route (depuis 2009)

Un habitant signale des motos qui circulent la nuit sur les berges de la Zorn, le long de la rivière et ressortent au lavoir. Cela cause des nuisances sonores et un danger pour les promeneurs et les enfants empruntant ce chemin comme raccourcis. Serait-il utile d'y mettre un panneau interdit aux motos ?

M. LEYENBERGER pense qu'un panneau ne serait pas efficace, mais on pourrait créer une chicane avec des barrières, laissant le passage aux poussettes mais pas aux véhicules motorisés.

Un habitant signale des pavés se soulevant au centre-ville ce qui est dangereux pour les piétons, notamment les personnes âgées ou ayant moins de réflexes.

M. LEYENBERGER confirme que certains endroits peuvent être dangereux, les services interviennent généralement très rapidement lorsque cela leur est signalé. Le problème est que pour assurer les livraisons en centre-ville, il y a parfois des gros camions qui passent et qui soulèvent les dalles.

Un habitant signale le mauvais état du trottoir près de la place St Nicolas.

M. LEYENBERGER est conscient qu'il y a encore beaucoup de trottoirs à refaire, la voirie est refaite au fur et à mesure.

Un habitant ajoute qu'il en est de même près de pôle emploi.

M. LEYENBERGER informe que la réfection de cette rue était initialement prévue cette année mais au vu du projet de réseau de chaleur, les travaux ont été différés. Cette rue sera refaite d'ici deux-trois ans.

Il ajoute que dans plus en plus de cas, lorsque c'est possible, les trottoirs sont supprimés. Cela pacifie la circulation, incite à partager l'espace entre les différents moyens de déplacement et évite les problèmes amenés par les caniveaux.

Un habitant signale une épaisseur de feuilles mortes glissantes dans la rue du Vieil Hôpital, sur la partie qui longe l'immeuble qui va être construit.

A transmettre au service technique.

Un habitant demande si l'école Sequoia va s'agrandir.

M. LEYENBERGER informe que l'école est bien installée dans des locaux appartenant à la Ville mais il s'agit d'une école privée. Pour l'instant, aucun projet n'est défini pour les remplacer le jour où ils partiront.

Un habitant signale des marquages au sol qui se sont effacés dans l'arrondi entre la caserne des pompiers et le virage vers le parking du château. En l'absence de marquage, des automobilistes coupent le virage.

M. LEYENBERGER informe qu'un certain nombre de marquages sont refait chaque année mais ce qui est fait en régie n'est pas très durable.

Un habitant signale que la priorité à droite au croisement entre la rue du Zornhoff et la rue de l'Artisanat. Ce croisement est souvent dangereux car les personnes sur la rue du Zornhoff se pensent prioritaires.

M. LEYENBERGER remarque qu'une priorité amène parfois une vitesse excessive de la part de ceux qui en bénéficie. C'est là la difficulté lors du choix de la signalétique appropriée au lieu. Il faut en discuter en Conseil de quartier.

A transmettre au Bureau du Conseil de quartier.

Un habitant a remarqué des panneaux sur le parking des remparts, il demande quelle est la nature des travaux prévus.

M. LEYENBERGER informe que des places en zone bleue seront ajoutés. Ce qui permettra aux habitués du terrain de la rue du Vieil Hôpital de trouver une alternative lorsqu'il ne sera plus utilisable. Pour compléter cela, un système d'abonnement pour les riverains a été mis en place pour le parking sous-terrain de la gare.

Un habitant demande si pour les riverains de la rue de l'oignon il y a une solution de stationnement gratuite.

M. LEYENBERGER répond que le parking Fina est en zone bleue en journée et le parking des remparts comporte de nombreuses places gratuites.

Un habitant demande s'il y a un projet prévu pour le parking à camping-cars. C'est une ancienne friche industrielle, le sol n'est pas en très bon état

M. LEYENBERGER partage que les camping caristes ne souhaitent pas qu'on mette du macadam sur les parkings, car cela générerait de la chaleur. Le sol en place correspond aux besoins actuels. Le sol pourra être égalisé mais pas artificialisé.

Mme ESTEVES informe qu'il est prévu de végétaliser un petit peu l'endroit pour enjoliver, tout en gardant en tête qu'il s'agit également d'une zone protégée par les ABF et soumises à des règles strictes en termes d'aménagements.

2) Renouvellement des membres du Bureau

Mme ESTEVES explique que le Bureau est composé de 4 élus, dont un binôme Adjoint/Conseiller Municipal référent et de 11 habitants, dont un référent. Dans le quartier centre, il y a également un représentant des commerçants.

Trois habitants se proposent pour en devenir membre :

- Marie-Jeanne Schliffer
- Antoine Guillet
- Daniel Wantz

3) Consultation sur la plage horaire de l'extinction de l'éclairage public

M. LEYENBERGER explique le contexte de la réduction de la plage horaire de l'éclairage public en fin d'année 2022.

Une décision drastique avait été prise en décembre 2022, d'agrandir la plage horaire d'extinction de l'éclairage public de 21h à 6h à la suite de la flambée des coûts de l'énergie. L'augmentation du prix de l'électricité a subitement augmenté de 350%. Dans les faits, en 2023, chaque heure d'éclairage nocturne représentait 30 000€ sur l'année. La solution d'un plan de sobriété a été préférée à une politique de coupe dans les projets culturels ou dans les aides aux associations.

En 2024, le tarif a un peu baissé mais est encore supérieur à ce qu'il était en 2022. Aujourd'hui l'heure de coupure représente 22 000 euros d'économies. Cette baisse permet à la Ville de revoir les horaires d'extinction si les habitants le souhaitent.

M. LEYENBERGER comprend que la coupure plus tôt puisse être anxiogène mais il a été observé que cela n'a pas été facteur d'incivilités, d'agressions ou de cambriolages supplémentaires. Les gendarmes expliquent cela par le fait que les actes malveillants s'effectuent lorsqu'il y a de la lumière pour voir sans être vu.

En ce qui concerne les effets sur l'environnement, l'extinction plus longue s'inscrit dans la volonté de la Ville d'agir pour l'environnement. Réduire la pollution lumineuse minimise l'impact sur la biodiversité et une coupure plus longue permet une baisse des émissions de gaz à effet de serre.

D'autres mesures peuvent être prises pour faire des économies d'énergie. Le parc d'éclairage est peu à peu équipé en LED. A titre d'information, pour équiper un candélabre en LED, cela coûte 150 euros et il y a 2600 points lumineux dans la ville. Chaque année, une centaine de lampadaires sont ainsi modernisés et à la fin de l'année 2024, on atteindra le chiffre de 1000 lampadaires fonctionnant avec du LED.

Allumer un lampadaire sur deux n'est pas une solution idéale car même si c'est techniquement faisable de dévisser une ampoule sur deux, cela affaiblit le système à long terme. Une autre solution pour le faire, serait d'établir deux réseaux différents mais ce n'est pas un chantier prévu pour l'instant.

Lorsque la décision drastique avait été prise, il avait été prévu que ce ne soit que temporaire, en réponse à une situation de crise. Maintenant, il est temps de discuter avec les habitants de leur ressenti sur cette année passée et de ce qu'ils pensent être une plage horaire idéale, sachant que l'hypercentre était resté éclairé, en raison de la présence des commerces, plus vulnérables aux cambriolages et des zones placées sous vidéosurveillance, permettant une meilleure efficacité des caméras.

Un habitant partage son ressenti : la rue Neuve qui était complètement plongée dans le noir était suivie de la RD 1004 très éclairée. Le temps que l'œil s'acclimate, c'était surprenant. Mais il ne pense pas que ce soit un problème en soi.

Un habitant confirme que cela est surprenant mais quand on le sait, on prévoit la lampe torche.

Un habitant pense que cela rejoint le problème de la chaussée inégale et des déjections canines qui ne sont pas visibles quand il fait noir. Cela complique les déplacements.

M. LEYENBERGER invite les habitants à se mettre dans la situation d'un élu, et leur demande quelle décision ils prendraient s'ils étaient à leur place.

Un habitant est favorable à une plage horaire qui lui paraît logique. L'idéal serait qu'on ait le temps de rentrer chez soi à la sortie du cinéma.

M. LEYENBERGER rappelle que le principe même de la coupure n'est pas remis en cause. Il est plus question de choisir une période de coupure.

Un habitant remarque que l'îlot du moulin est un endroit où des associations se réunissent tard en soirée. Lorsque la réunion se termine, les membres se retrouvent dans le noir. D'un autre côté, c'est peut-être un avantage, car cela évite les squattes.

Un habitant trouve que la plage horaire choisie va dans le bon sens pour l'environnement. Étant donné le rythme de la majorité des personnes, entre 21h et 6h du matin, il n'y a pas grand monde dehors.

Un habitant pense que pour la vie en soirée, c'est quand même une bonne chose d'avoir un éclairage.

M. LEYENBERGER entend les besoins, craintes et envies de chacun mais a constaté qu'il y a très peu de personnes dans les rues après 21h.

Un habitant propose une coupure à 22h.

Un sondage à mains levées est effectué à titre indicatif pour connaître l'avis de la majorité.

Une majorité de personnes est pour une extinction à 22h.

Il y a grande quantité de personnes est favorable à 21h.

Très peu sont favorable à une coupure à 23h.

Un habitant ajoute que la RD 1004 peut également être moins éclairée là où c'est moins utile (entre le garage Billard et la place St-Nicolas par exemple)

4) Consultation publique sur les Zones d'Accélération des Energies Renouvelables (ZAER)

Les communes sont tenues en principe d'atteindre une neutralité Carbone d'ici 2050.

Ce qui est demandé par la loi, est que chaque commune identifie sur son ban, des zones propices à accueillir des projets de production d'énergie décarbonée. À Saverne, il s'agit principalement de la production d'énergie photovoltaïque.

Une consultation des habitants est effectuée au cas où des lieux auraient échappé à la Ville pour une possible implantation d'une ZAER, sachant que la loi va obliger les entreprises dont la toiture fait plus de 1500m² de s'équiper avec des panneaux. Il en sera de même pour les supermarchés.

L'Etat étudiera ensuite les possibles contraintes avant de valider ou non les zones proposées par les communes.

En centre-ville, on est assez limité par l'emplacement des monuments historiques.

Un habitant propose le parking des remparts.

M. LEYENBERGER pense que la question peut se poser. Il faut que ce soit autorisé par les Monuments Historiques.

Un habitant propose le parking dans la rue du Vieil Hôpital.

M. LEYENBERGER pense que cela pourrait avoir un effet bénéfique car les panneaux solaires installés en ombrière au-dessus des parkings permettent de rafraichir le terrain. Le parking de l'Océanide sera également proposé.

Le nouveau Cosec devrait être un bâtiment passif, si des panneaux peuvent être posé, ce sera fait.

Il Informe que les Centrales Villageoises ont déjà installé des panneaux sur les toits des écoles et bâtiments publique en dehors des zones ABF et dont les toits ont une structure assez solide pour en soutenir.

Un habitant propose d'installer des panneaux au-dessus de la gare routière.

M. LEYENBERGER pense qu'il faudrait potentiellement renforcer la structure. Mais le parking SNCF le long de la Zorn pourrait être inscrit.

Un habitant propose la toiture de l'hôtel National.

Il s'agit d'un privé, il faut aussi veiller à ce que la surface soit suffisante et bien orientée.